

**Séance publique du 26 octobre 2023  
à 18h00**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DCC 2023-160**

Promotion du tourisme

Aide à l'immobilier  
d'entreprise  
Appel à projet expérimental

Soutien à la création de gîtes  
ruraux et chambres d'hôtes  
sur le territoire de  
Roannais Agglomération

Nombre de conseillers	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>53</b>
Pouvoirs	<b>22</b>
Pour	<b>75</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

La convocation de tous les membres en exercice du Conseil communautaire a été faite le **20 octobre 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Etaient présents :**

Jean-Marc Ambroise - Christine Aranéo - Marcel Augier - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Michelle Bouchet - Marie-Christine Bravo - Catherine Brun - Marie-France Catheland - Jean-Luc Chervin - Christine Chevillard - Pierre Coissard - Aimé Combaret - Jean-Paul Descombes - Pierre Devedeux - Christian Dorange - David Dozance - Christian Dupuis - Daniel Fréchet - Marie-Françoise Gaume - Annie Gerenton - Gilles Goutaudier - Quentin Guillermin - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveanu - Muriel Marcellin - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Patrick Meunier - Véronique Mouiller - Lucien Murzi - Nabih Nejjar - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Gilles Passot - Yves Perrin - Philippe Perron - Marcel Peuillon - Éric Peyron - Christophe Pion - Serge Pralas - Stéphane Raphaël - Vickie Redeuilh - Marie-Hélène Riamon - Clotilde Robin - Martine Roffat - Sophie Rotkopf - Jean Smith - Jacques Troncy - Gilbert Varrenne.

**Etaient absents :**

Cf page suivante.

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture	31/10/2023
Publié	

<b>Absents</b>	<b>Ni pouvoir Ni suppléant</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Pouvoir donné à...</b>
Jean-Jacques Banchet			Gilles Passot
Pierre Barnet	X		
Jean-Yves Boire			Marcel Augier
Romain Bost			Jacques Troncy
Edmond Bourgeon			Lucien Murzi
Laurence Boyer			Eric Martin
Dominique Bruyère	X		
Yves Chambost			Guy Lafay
Nicolas Chargueros	X		
Patrick Collet	X		
Sandra Creuzet-Taite			Clotilde Robin
Marie-Laure Dana Burnichon			Mahdi Nouibat
Hervé Daval			David Dozance
Catherine Dufossé			Catherine Brun
Itidil Fadhloun Barboura			Eric Peyron
Jacky Geneste			Martine Barroso
Patricia Goutorbe	X		
Jean-Paul Heyberger	X		
Fabien Lambert			Sophie Rotkopf
Hélène Lapalus			Adina Lupu Bratiloveanu
Christelle Lattat			Philippe Perron
Franck Maupetit			Annie Gérenton
Vincent Moissonnier	X		
Pascal Muzart	X		
Jade Petit			Maryvonne Loughraieb
Didier Prunet			Martine Roffat
Alain Rossetti			Gilles Goutaudier
Troncy Corinne			Yves Nicolin
Isabelle Valcourt			Jean-Luc Mardeuil
Denis Vanhecke			Marie-Hélène Riamon

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1511-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et plus particulièrement la « promotion du tourisme » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

Considérant qu'à certaines périodes de la saison touristique la capacité d'hébergement touristique individuel est insuffisante sur le territoire de Roannais Agglomération ;

Considérant que Roannais Agglomération désire susciter l'émergence d'initiatives privées contribuant au développement d'une offre nouvelle, innovante et qualitative pour répondre à la demande et concourir à l'attractivité de la destination ;

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est montrée intéressée par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre d'un appel à projet visant à susciter la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes ;

Considérant que le budget nécessaire à cet appel à projet est de 200 000 € et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre à sa charge 50 % de cette somme, soit 100 000 € ;

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement d'appel à projet afin de définir les modalités d'octroi de subventions qui seront notamment les suivantes :

- Les porteurs de projets doivent être inscrits au registre du commerce et des sociétés,
- Les projets soutenus sont ceux concernant la création d'hébergements individuels (gîtes ruraux, chambres d'hôtes) à l'exclusion des travaux de réfection,
- Les subventions seront d'un montant maximal de 40% des dépenses éligibles plafonnées à 100 000 euros HT avec un plancher de dépenses de 10 000 euros HT,
- Les travaux objet de la subvention devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2024,
- Les projets seront subventionnés dans la limite du budget alloué à la présente opération (soit 200 000 euros) sur la base des critères de sélection indiqués dans le règlement. Si le montant des subventions demandées dépasse le montant maximal, le taux de subvention sera revu à la baisse pour l'ensemble des projets,
- Le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une convention par le porteur de projet dans laquelle il devra notamment s'engager à ne pas céder le bien immobilier pour lequel l'aide est octroyée pendant les 3 années qui suivent la fin des travaux ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le règlement de l'appel à projet expérimental « Soutien à la création de gîtes ruraux et chambres d'hôtes sur le territoire de Roannais Agglomération » ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération ;

- Précise que seront inscrits au Budget Primitif de 2024 : 200 000 € en dépenses pour subventionner les projets, et 100 000 € en recettes correspondant à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50% du budget global.

Le Président,  
**Yves Nicolin**,  
Maire de Roanne